

DIRECTION DE LA DEMOCRATIE, DES CITOYEN.NE.S ET DES TERRITOIRES

Service Politique de la Ville

2024 DDCT 3 - Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (13 500 euros) à 7 associations pour le financement de 8 projets dans les quartiers populaires du 10^{ème} arrondissement (1ère enveloppe)

PROJET DE DÉLIBÉRATION EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le Contrat de Ville parisien pour la période 2015-2020, voté par le Conseil de Paris du 16 mars 2015 et prorogé jusqu'en 2023, est en cours de renouvellement.

Un nouveau contrat de ville, en cours d'élaboration avec l'État et les partenaires de la politique la ville (la Caf de Paris, la Banque des Territoires, les bailleurs sociaux, l'Académie de Paris, l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, la Préfecture de Police, le Parquet de Paris, France Travail Paris, la Mission locale de Paris et l'EPEC) devrait en effet être finalisé en mars 2024 pour un passage au Conseil de Paris de mai 2024.

Pour l'heure, le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023, venant modifier la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains, fixe la liste des nouveaux quartiers prioritaires de la Ville de Paris (QPV) à compter du 1er janvier 2024.

À travers ce contrat, la Ville de Paris et ses partenaires s'engagent à mettre en œuvre et soutenir des actions concourant à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers populaires et à la réduction des inégalités territoriales.

Chaque année, un appel à projets commun est ainsi lancé pour soutenir les actions associatives participant à la réalisation des objectifs du Contrat de Ville. En 2023, plus de 5 millions d'euros des différentes directions de la Ville ont été votés pour soutenir près de 1200 projets associatifs dans les quartiers populaires. Afin de continuer le soutien de ces actions, nous proposons de voter une première enveloppe de financement à hauteur de 13 500 euros pour la réalisation de 8 projets prioritaires. Ces projets permettront de mettre œuvre des interventions concrètes répondant aux besoins des parisiens habitant ces quartiers, en matière d'éducation, d'accès aux droits et à l'emploi et de renforcement du lien social notamment.

En parallèle, la Ville a souhaité proposer aux associations qui mènent des actions structurantes et pérennes dans les quartiers populaires des conventions

pluriannuelles d'objectifs (CPO). Nombre d'entre-elles sont également présentées aujourd'hui à notre Conseil au sein d'une délibération dédiée, permettant de sécuriser ainsi leurs projets et de s'inscrire dans la durée.

Dans le cadre de cette première enveloppe 2024, il vous est proposé d'attribuer des subventions pour les projets suivants, présentés par les associations qui agissent dans les quartiers populaires parisiens du 10^{ème} arrondissement.

Dans le 10^{ème} arrondissement, le quartier du Petit Belleville fait partie de liste des QPV définis dans le décret du 28 décembre 2023. La Ville entend par ailleurs maintenir et développer une action volontariste sur les secteurs Grange aux Belles et Stalingrad – Louis Blanc qui font donc l'objet d'une attention spécifique de la collectivité.

Les projets proposés répondent à une partie des enjeux prioritaires des quartiers populaires du 10^e arrondissement : l'éducation, l'accès aux droits et aux loisirs pour toutes et tous, l'animation de l'espace public pour créer davantage de solidarité et de lien social.

Dans une optique de renforcement de la médiation et de la participation des habitants à la vie locale, d'amélioration des conditions de vie des quartiers et d'animation de ceux-ci, il est proposé de voter 8 projets, portés par 7 associations, pour un montant total de 13 500 euros.

Les projets se définissent ainsi :

Association	Projet	Montant proposé
ASSOCIATION ROBERT DESNOS	Action socialisante à composante langagière dont alphabétisation : Favoriser l'accès aux droits et aux savoirs de base grâce à des accompagnements personnels et/ou collectifs dans le cadre de permanences ou d'ateliers dédiés.	2 000 €
DENA'BA	Mamans entraide : Séjours de rupture avec les mamans du quartier ; sorties culturelles ; aide alimentaire pour les familles du quartier ; fête de quartier avec le centre social AIRES 10.	2 000 €
	Les mamans sur l'espace public : Occupation positive de la place du Buisson-Saint-Louis, en dialoguant avec les jeunes qui occupent la place ; organisation des fêtes de Dena'ba ; ateliers de jardinage participatifs au Jardin du Coin (rue du	1 000 €

	Chalet).	
ESPACE UNIVERSEL	Accompagnement social et accès au numérique : Formations au numérique afin de faciliter les recherches d'emploi, les démarches administratives accessibles en ligne. Mise à disposition d'un point informatique. Permanences d'accès aux droits.	2 000 €
INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (IDL)	L'égalité est dans l'assiette : Récupération des invendus des commerçants du quartier ; les denrées sont triées et remises en circuit lors d'épiceries solidaires à prix libre, de maraudes ou de dîners solidaires.	2 500 €
LES ANCIENS DE LA GRANGE AUX BELLES	Les Olympiades du 10e : Promotion du sport sous toutes ses formes, et l'accessibilité des pratiques sportives pour tous sur le TEP de la Grange aux Belles. Les olympiades sont organisées sur une journée, le dernier week-end de mai.	2 000 €
PARIS FUTSAL	Bootcamp Perfschool : Réviser les matières scolaires et de raviver l'intérêt pour l'éducation en utilisant le sport comme un outil motivant, en particulier pour les jeunes collégiens et lycéens provenant des quartiers populaires du 10 ^e arrondissement.	1 000 €
SPEALS	Tous en selle : Encourager la mobilité active des jeunes des QPV en réalisant un voyage à vélo de Paris à l'Auvergne.	1 000 €
Total		13 500 €

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de
Paris

2024 DDCT 3 - Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (13 500 euros) à 7 associations pour le financement de 8 projets dans les quartiers populaires du 10^e arrondissement (1ère enveloppe)

Mme Melody TONOLLI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14,

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023,

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains est venu fixer la liste des nouveaux quartiers prioritaires de la Ville de Paris à compter du 1er janvier 2024,

Vu le projet de délibération en date du , par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville.

Vu l'avis du Conseil du 10^{ème} arrondissement de Paris en date du

Considérant que le renouvellement du contrat de Ville 2024-2030 étant en cours fin 2023/début 2024, et qu'en accord avec la Préfecture de Région, il a été décidé d'attribuer les subventions de l'Appel à Projet politique de la Ville dans le même cadre qu'en 2023 ;

Sur le rapport présenté par Madame Melody TONOLLI au nom de la 5^{ème} Commission ;

Délibère,

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION ROBERT DESNOS (9309) pour son action « Action socialisante à composante langagière dont alphabétisation » (2024_02121)

Article 2 : Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association DENA'BA (191084) pour ses actions :

- « Mamans entraide » (2024_01901/2000€)
- « Les mamans sur l'espace public » (2024_02150/1000 €)

Article 3 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association ESPACE D'ACCUEIL D'ANIMATION INTERCULTURELLE ET SOCIAL DITE ESPACE UNIVERSEL (10265) pour son action « Accompagnement sociale d'accès aux numérique » (2024_02315)

Article 4 : Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL PARIS10 (200855) pour son action « L'égalité est dans l'assiette » (2024_01519)

Article 5 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association LES ANCIENS DE LA GRANGE AUX BELLES (202319) pour son action « LES OLYMPIADES DU 10ème » (2024_01112)

Article 6 : Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association PARIS FUTSAL (194021) pour son action « Bootcamp perfschool » (2024_02231)

Article 7 : Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association SPEALS (186943) pour son action « TOUS EN SELLE » (2024_02698)

Article 8 : Les dépenses correspondantes aux projets s'élèvent au total à 13 500 euros et seront imputées aux budgets de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2024, sous réserve de la décision de financement.